

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU COMITÉ
SYNDICAL DU SYDELON DU 19 JUIN 2019
A 19H00
AU SYDELON
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITÉ SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 18
Membre ayant donné procuration : 1
Membre absent excusé : 1

L'an deux mille dix-neuf le dix- neuf juin à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le douze juin deux mille dix-neuf, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h06.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK,
Mme VACCA, M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES, M. TARILLON
et Mme SPERANDIO (elle a suppléé M. CHEBBAH)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. HERGAT et M. LORENTZ

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

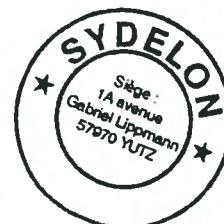
: M. TINNES et M. GLODEN

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. SAPIN a donné procuration à Mme RENAUX

Publié(e) le 2.6. JUIN 2019
Notifié(e) le 2.6. JUIN 2019
Yutz, le 2.6. JUIN 2019
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.




Stéphanie SIEBERT

Était absente excusée :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

Mme CORION

Suppléante présente dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: Mme FERRY

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : **26 JUIN 2019**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2019-15 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 10 avril 2019

Décisions du Président

Délibération N°2019-16 : Décision modificative n°1

Délibération N°2019-17 : Régularisation des participations 2018 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Délibération N°2019-18 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Divers

Délibération n°2019-15

Objet: Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 10 avril 2019

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 10 avril 2019

Décisions du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2019 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DÉCISION 2019-02

le 26 mars 2019

DÉCIDE : d'accepter et de signer l'offre de la société AUXILIA, sise 41 rue du Chemin Vert à Paris, pour exécuter les prestations objet du marché d'étude de faisabilité et d'assistance à l'implantation d'une recyclerie et pour un montant de 63 510,00 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

DÉCISION 2019-03

le 26 mars 2019

DÉCIDE : d'accepter et de signer l'offre de la société Trident Service sise Allée des Sablières à Croissy Sur Seine, pour exécuter les prestations objet du marché d'étude de faisabilité et d'assistance à la construction d'un centre de transfert d'ordures ménagères résiduelles et pour un montant de 48 450,00 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

DÉCISION 2019-04

le 5 avril 2019

DÉCIDE : d'accepter et de signer l'offre de la société AWIPLAN sise 30 avenue du Général Leclerc 10 200 BAR-SUR-AUBE, pour exécuter les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de transport et de traitement des déchets du SYDELON et pour un montant de 20 100,00 € HT soit 24 120,00 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

DÉCIDE : de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME et prendre toute mesure pour la bonne exécution de la présente décision.

DÉCIDE : de prendre en charge le financement de cette étude, à défaut de l'octroi de tout ou partie de cette subvention.

DÉCIDE : d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

ADEME (taux d'aide maximum de 70% pour les études Réemploi / réutilisation / réparation)	27 860 € HT
Fonds propres	11 940 € HT
TOTAL	39 800 € HT

Les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°2019-16

Objet : Décision modificative n°1

Le comité syndical :

- vote les crédits de la décision modificative n°1 selon le tableau ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
020		Dépenses imprévues	-12 503,00 €
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	12 503,00 €
Total			0,00 €

Délibération n°2019-17

Objet : Régularisation des participations 2018 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical :

- **régularise** la participation 2018 des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Membres	Appel à Participation 2018 (TTC)	Factures 2018 (TTC)	Recettes liées à la valorisation 2018 (recettes de papier et recettes des déchèteries (ferrailles, cartons, batteries)	Retenues sur recettes (0.40 TTC soit 0.36 euros HT X nombre d'habitants)	Montant de la régularisation à effectuer ou à percevoir par le SYDELON : (participation - factures + recettes - retenues sur recettes) TTC
CAPFT	4 573 000,00	4 679 010,54	254 281,22	31 748,80	116 521,88
CAVF	4 276 400,00	4 220 235,93	227 693,56	28 122,80	255 734,83
CCCE	1 456 500,00	1 503 404,15	106 793,91	10 277,20	49 612,56
CCB3F	530 600,00	597 277,74	55 111,90	4 668,40	-16 234,24
TOTAL	10 836 500,00	10 999 928,36	643 880,59	74 817,20	405 635,03

Délibération n°2019-18

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

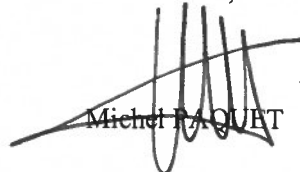
Le comité syndical :

- **émet** un avis favorable sur le rapport annuel 2018 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.
- **Prend acte** de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2018 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h47.

Yutz, le 26 JUIN 2019

Le Président,


Michel RAQUET

